

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE WOLUWE-
SAINT-PIERRE
Collège des Bourgmestre et
Echevins**

Avenue Charles Thielemans, 93

B – 1150 BRUXELLES

V/Réf : PU Arbres/s.2624

N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.133/s.546

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Boulevard de la Woluwe, 28.
Maintien d'un panneau d'affichage publicitaire sur la dalle d'un parking couvert.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.
(Correspondant : M. J. Vanobbergen.)

En réponse à votre lettre du 8 novembre 2013, sous référence, réceptionnée le 8 novembre, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 4 décembre 2013.

La demande vise le maintien d'un panneau d'affichage publicitaire sur la dalle d'un parking couvert d'un magasin sis boulevard de la Woluwe, 28. Le panneau en question, situé à l'angle de la rue L. Thijs et de la rue P. Decock, est compris dans la zone de protection de l'ensemble classé formé par l'Auberge des Maieurs, sis parvis Saint-Pierre 1 et rue L. Thijs, 16-18, et de ses abords immédiats.

Ce panneau publicitaire, particulièrement visible depuis l'espace public, a un impact patrimonial et urbanistique sur l'ensemble classé de l'Auberge des Maieurs. Dans ce cas de figure, la CRMS demande d'être particulièrement vigilant au respect strict des prescriptions urbanistiques en vigueur.

En l'occurrence, la DMS formulera, en commission de concertation, les remarques qui s'imposent (respect du PRAS et du RRU, pas de publicité en zone interdite, art. 19, 1^o, a, b, c).

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy (+ par mail Mmes I. Leroy, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger,
MM. Th. Wauters, Ph. Piéreuse, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.